



COMITÉ RÉGIONAL CENTRE - VAL DE LOIRE DE TIR À L'ARC



**COMITÉ RÉGIONAL  
CENTRE - VAL DE LOIRE  
DE TIR À L'ARC**

**CHAMPIONNAT RÉGIONAL  
CIBLE ANGLAISE**

**DIVISION  
INTER-DÉPARTEMENTALE  
(DID)**

**Texte réglementaire du Comité Régional Centre - Val de Loire de Tir à l'Arc.  
Adopté par le Comité Directeur et applicable à partir de février 2018.**



---

## PRÉAMBULE

---

- Le Comité Régional Centre - Val de Loire de Tir à l'Arc crée des Divisions Inter-Départementales (DID) en accord avec les dispositions de la Fédération Française de Tir à l'Arc.
- Sont mises en place et gérées par la Commission Sportive Cibles Anglaises les DID « Arcs classiques », « Arcs à poulies » et « Jeunes ».
- Les groupes Inter-Départementaux sont définis par le Comité Directeur Centre - Val de Loire sur proposition de la Commission Sportive Cibles Anglaises. La modification des groupes est faite avant l'Assemblée Générale du Comité Régional Centre - Val de Loire, ou à défaut 3 mois pleins avant la première rencontre.
- Un groupe inter-départemental est composé selon les participations de l'année précédente dans le but de répartir de façon équilibrée les clubs de la région quelque soit leur département d'origine.

---

## I - DIVISION INTERDÉPARTEMENTALE - ARCS CLASSIQUES

---

### 1.1 RÈGLEMENT ET FONCTIONNEMENT - DID Arcs classiques

---

#### 1.1.1 Organisation générale de la DID « Arcs classiques ».

- La catégorie est ouverte à 16 équipes.
- Les équipes peuvent être mixtes.
- Les 3 manches se tirent à 50 m - tir « Fédéral ».
- Les 8 premières équipes du tir qualificatif disputent les matchs en 2 poules (A et B) pour le classement des places 1 à 8. Les autres disputeront les matchs par équipes en 2 poules (C et D) pour le classement des places 9 à 16. (*Voir répartition des équipes en poules : IV Tableaux-synthèse des divisions interdépartementales.*)
- Points de bonus : 1 point de bonus est attribué en fonction du nombre d'équipes et de poules. (*Voir répartition des équipes en poules : IV Tableaux-synthèse des divisions interdépartementales.*)

#### 1.1.2 Matchs par équipes

##### Matchs de poules

- Chaque équipe rencontre les autres équipes de sa poule. A la suite des matchs, un classement de poule est établi.
- Les archers (arc classique) tirent les matchs en sets.
- Attribution des points : victoire = 1 point, défaite = 0 points.

##### Matchs de classement final

- Dans chaque poule, les équipes de même rang se rencontrent pour déterminer le classement final de la manche.

#### 1.1.3 Quelques rappels de règlement

- Un club ayant une équipe de niveau supérieur (D1 à DRH) ne peut recourir à ses 3 meilleurs archers (transferts compris). Les clubs doivent communiquer les noms de ces 3 archers à la commission sportive. En cas de défaut de déclaration l'équipe DID sera classé dernière de la manche.
- Une équipe peut comprendre toutes les catégories d'âge à l'exception des minimes et benjamins. Tous les archers tirent à 50m.



#### 1.1.4 Départage des égalités

En cas d'égalité sur le classement de poule, les informations utiles sont prises en compte dans l'ordre suivant :

- 1/ observation du nombre points total des sets, le plus grand nombre de point gagne. En cas de nouvelle égalité,
- 2/ observation du score qualificatif de la manche, le plus haut score gagne. En cas de nouvelle égalité,
- 3/ le vainqueur du match entre les équipes concernées gagne.

En cas d'égalité sur le classement final de la rencontre, les informations utiles sont prises en compte dans l'ordre suivant :

- 1/ le meilleur cumul des scores du tir qualificatif sur les 2 manches gagne. En cas de nouvelle égalité,
- 2/ un tir de barrage entre les équipes concernées est organisé.

---

## 1.2 INSCRIPTIONS À LA DID Arcs classiques

---

#### 1.2.1 Déclaration des équipes

Les clubs peuvent déclarer jusqu'à trois équipes auprès de la Commission Sportive Cibles Anglaises.

Si le nombre d'équipes qui souhaitent s'inscrire en DID est supérieur à 16, les clubs ayant des équipes inscrites en division supérieure (DRH, DRE, DN2 ou DN1) ne peuvent pas inscrire d'équipe en DID.

#### 1.2.2 Ordre d'inscription des équipes

En premier, les 2 clubs descendant de DRH ont priorité. Il s'agit des clubs de la DRH, classés de 7 à 8 sur la saison précédente.

En second, les clubs n'ayant pas d'équipes en division supérieure (DRH à D1) sur la saison précédente à raison d'une équipe par club. La date de réception de la déclaration par la Commission Sportive Cibles Anglaises fixe l'ordre de leur inscription.

En troisième, si le nombre de 16 équipes n'est pas atteint, tous les clubs ayant une équipe en division supérieure (DRH à D1) la saison précédente peuvent inscrire une équipe en DID. L'ordre d'inscription est celui de la réception de la demande par la Commission Sportive Cibles Anglaises.

En quatrième, si le nombre de 16 équipes n'est toujours pas atteint, tous les clubs ayant présenté une première équipe, peuvent en présenter une seconde. La déclaration de cette seconde équipe peut se faire en même temps que la première. L'ordre d'inscription prend en compte la même date de déclaration.

En cinquième, tous les clubs peuvent présenter une troisième équipe. Elles seront prises en compte dans l'ordre des dates de déclaration.

1.2.3 Un club ayant une équipe au niveau national (DN1 ou DN2) et/ou une équipe en DRE ou DRH ne peut utiliser ses 3 meilleurs archers de l'année précédente, pour la DID.



---

### 1.3 CLASSEMENT - DID Arcs classiques

---

1.3.1 À l'issue de chaque manche les équipes marquent les points suivants en fonction de leur classement, du premier au dernier : 40, 36, 32, 28, 24, 21, 18, 15, 12, 10, 8, 6, 4, 3, 2, 1. Les cas d'égalité sont prévus à l'article 1.1.4 du présent règlement.

1.3.2 À la fin des 3 manches, le classement final est établi par addition des points obtenus lors des manches. Les cas d'égalité sont prévus à l'article 1.1.4 du présent règlement.

---

### 1.4 MONTÉES / DESCENTES - DID Arcs classiques

---

1.4.1 La 1<sup>ère</sup> équipe de chaque groupe de DID monte en DRH. Toutefois cette montée est inscrite dans la structure des divisions « arc classiques) nationales (D1 et D2) et régionales (DRE et DRH). Il faut donc tenir compte des montées et des descentes des équipes du club à chaque niveau.

1.4.2 Un club ayant déjà une équipe en DRH peut gagner la DID mais ne peut pas accéder à la DRH, l'année suivante, sauf si son équipe en DRH monte en parallèle en DRE. Dans ce cas c'est le club dont l'équipe est arrivée 2<sup>ème</sup> de la DID qui monte en DRH et ainsi de suite.

1.4.3 En cas de descente d'une équipe régionale de D2 en DRE, seule la meilleure équipe des deux groupes de DID monte en DRH. Cette équipe est choisie au plus grand nombre de points sur les 3 manches, et, en cas d'égalité de points, au meilleur cumul des scores qualificatifs sur les 3 manches.

1.4.4 En cas de montée d'une équipe régionale en D2, la DRE est complétée et donc une troisième montée en DRH est ouverte à la meilleure seconde équipe des deux groupes de DID. Cette équipe est choisie au plus grand nombre de points sur les 3 manches, et, en cas d'égalité de points, au meilleur cumul des scores qualificatifs sur les 3 manches.

---

## II - DIVISION INTERDÉPARTEMENTALE ARCS À POULIES

---

### 2.1 RÈGLEMENT ET FONCTIONNEMENT - DID Arcs à poules

---

2.1.1 Organisation générale de la DID « Arcs à poules »

- La catégorie est ouverte à 8 équipes
- Les équipes peuvent être mixtes.
- Les 3 manches se tirent à 50 m - tir « Fédéral ».
- A l'issue du tir qualificatif, 2 poules sont constituées en fonction du classement.
- Les 2 poules ne sont créées que si le nombre d'équipes participantes est au moins de 6. Si 5 équipes ou moins sont inscrites, une seule poule est constituée.
- Points de bonus : 1 point de bonus est attribué en fonction du nombre d'équipes et de poules.  
(Voir répartition des équipes en poules : IV Tableaux-synthèse des divisions interdépartementales.)

2.1.2 Matches par équipes

#### Matches de poules



- Chaque équipe rencontre les autres équipes de sa poule. A la suite des matchs, un classement de poule est établi.
- Les arcs à poulies tirent les matchs en scores cumulés sur 4 volées. Un tir de barrage est organisé en cas d'égalité.
- Attribution des points : victoire = 1 point, défaite = 0 points

#### Matches de classement final

- Les équipes de même rang dans chaque poule se rencontrent pour déterminer le classement final de la manche.
- En cas d'une seule poule, le classement final est celui de la poule.

#### 2.1.3 Quelques rappels de règlement

- Un club ayant une équipe de niveau supérieur (DNAP) ne peut recourir à ses 3 meilleurs archers (transferts compris). Les clubs doivent communiquer les noms de ces 3 archers à la commission sportive. En cas de défaut de déclaration l'équipe DID sera classé dernière de la manche.

#### 2.1.4 Départage des égalités (disposition spécifiques aux compounds - arcs à poulies)

En cas d'égalité sur le classement d'une poule, les informations utiles sont prises en compte dans l'ordre suivant :

- 1/ observation des scores cumulés des matchs (hors barrages), le plus haut score gagne. En cas de nouvelle égalité,
- 2/ observation du score qualificatif de la manche, le plus haut score gagne. En cas de nouvelle égalité,
- 3/ un tir de barrage entre les équipes concernées est organisé.

En cas d'égalité sur le classement final, les informations utiles sont prises en compte dans l'ordre suivant :

- 1/ l'équipe ayant le meilleur cumul de l'ensemble des matchs sur les 2 manches gagne. En cas de nouvelle égalité,
- 2/ l'équipe ayant obtenu le meilleur classement sur une manche gagne. En cas de nouvelle égalité,
- 3/ l'équipe ayant le meilleur total des places sur les 2 manches gagne. En cas de nouvelle égalité,
- 4/ l'équipe ayant le meilleur cumul des scores des tir qualificatifs sur les 2 manches gagne. En cas de nouvelle égalité,
- 5/ il est procédé à un tirage au sort.

---

## **2.2 INSCRIPTIONS À LA DID Arcs à poulies**

---

### 2.2.1 Déclaration des équipes

Les clubs peuvent déclarer jusqu'à trois équipes auprès de la Commission Sportive Cibles Anglaises.

Si le nombre d'équipes qui souhaitent s'inscrire en DID est supérieur à 8, les clubs ayant des équipes inscrites en division supérieure (DRE, DNAP) ne peuvent pas inscrire d'équipe en DID.

### 2.2.2 Ordre d'inscription des équipes

En premier, les 2 clubs descendant de DRE ont priorité. Il s'agit des clubs de la DRE, classés de 7 à 8 sur la saison précédente.



En second, les clubs n'ayant pas d'équipes en division supérieure (DRE ou DNAP) sur la saison précédente à raison d'une équipe par club. La date de réception de la déclaration par la Commission Sportive Cibles Anglaises fixe l'ordre de leur inscription.

En troisième, si le nombre de 8 équipes n'est pas atteint, tous les clubs ayant une équipe en division supérieure (DRE ou DNAP) la saison précédente peuvent inscrire une équipe en DID. L'ordre d'inscription est celui de la réception de la demande par la Commission Sportive Cibles Anglaises.

En quatrième, si le nombre de 8 équipes n'est toujours pas atteint, tous les clubs ayant présenté une première équipe, peuvent en présenter une seconde. La déclaration de cette seconde équipe peut se faire en même temps que la première. L'ordre d'inscription prend en compte la même date de déclaration.

En cinquième, tous les clubs peuvent présenter une troisième équipe. Elles seront prises en compte dans l'ordre des dates de déclaration.

2.2.3 Un club ayant une équipe au niveau national (DNAP) et/ou une équipe en DRE ne peut utiliser ses 3 meilleurs archers de l'année précédente, pour la DID.

---

## 2.3 CLASSEMENT - DID Arcs à poulies

---

2.3.1 À l'issue de chaque manche les équipes marquent les points suivants en fonction de leur classement, du premier au dernier : 20, 16, 12, 9, 6, 4, 2, 1. Les cas d'égalité sont prévus à l'article 2.1.4 du présent règlement.

2.3.2 À la fin des 2 manches, le classement final est établi par addition des points obtenus lors des manches. Les cas d'égalité sont prévus à l'article 2.1.4 du présent règlement.

---

## 2.4 MONTÉES / DESCENTES - DID Arcs à poulies

---

2.4.1 La 1<sup>ère</sup> équipe de chaque groupe monte en DRE.

2.4.2 Un club ayant déjà une équipe en DRE peut gagner la DID mais ne peut accéder à la DRE, l'année suivante, sauf si son équipe en DRE monte en parallèle en DNAP. Dans ce cas c'est le club dont l'équipe est arrivée 2<sup>ème</sup> de la DID qui monte en DRE et ainsi de suite.

2.4.3 En cas de descente d'une équipe régionale de DNAP en DRE, seule la meilleure équipe des deux groupes de DID monte en DRE. Cette équipe est choisie au plus grand nombre de points sur les 3 manches, et, en cas d'égalité de points, au meilleur cumul des scores qualificatifs sur les 3 manches.

2.4.4 En cas de montée d'une équipe régionale en DNAP, la troisième montée en DRE est ouverte à la meilleure seconde équipe des deux groupes de DID. Cette équipe est choisie au plus grand nombre de points sur les 3 manches, et, en cas d'égalité de points, au meilleur cumul des scores qualificatifs sur les 3 manches.



---

### III - DIVISION INTERDÉPARTEMENTALE JEUNES

---

#### 3.1 RÈGLEMENT ET FONCTIONNEMENT - DID Jeunes

---

##### 3.1.1 Organisation générale de la DID « Jeunes »

- La catégorie est ouverte à 8 équipes.
- Les équipes peuvent être mixtes.
- Une Entente déclarée entre clubs est autorisée pour former une équipe. (Voir Formulaire d'entente équipe de jeunes : V Annexe annuelle à la DID)
- Le tir de qualification est tiré à la distance prévue par le règlement du tir Fédéral : 30 mètres pour les minimes et 20 mètres pour les benjamin(e)s.
- Les matchs en équipe jeune se tirent à 20 mètres.
- À l'issue du tir qualificatif, 2 poules sont constituées en fonction du classement.
- Les 2 poules ne sont créées que si le nombre d'équipes participantes est au moins de 6. Si 5 équipes ou moins sont inscrites, une seule poule est constituée.
- Points de bonus : 1 point de bonus est attribué en fonction du nombre d'équipe dans la poule. (*Voir répartition des équipes en poules : IV Tableaux-synthèse des divisions interdépartementales.*)

##### 3.1.2 Matches par équipes :

###### Matches de poules

- Chaque équipe rencontre les autres équipes de sa poule. A la suite des matchs, un classement de poule est établi.
- Les jeunes tirent les matchs en set.
- Attribution des points : victoire = 1 point, défaite = 0 points

###### Matches de classement final

- Les équipes de même rang dans chaque poule se rencontrent pour déterminer le classement final de la manche.
- En cas d'une seule poule, le classement final est celui de la poule.

##### 3.1.3 Départage des égalités

En cas d'égalité sur le classement d'une poule, les informations utiles sont prises en compte dans l'ordre suivant :

- 1/ le plus grand nombre de points sets gagne. En cas de nouvelle égalité,
- 2/ le plus haut score qualificatif de la manche gagne. En cas de nouvelle égalité,
- 3/ le vainqueur du match entre les équipes concernées gagne.

En cas d'égalité sur le classement final, les informations utiles sont prises en compte dans l'ordre suivant :

- 1/ l'équipe ayant le meilleur cumul des scores des tirs qualificatifs sur les 2 manches gagne.

En cas de nouvelle égalité,

- 2/ un tir de barrage est organisé entre les équipes concernées.

---

#### 3.2 INSCRIPTIONS À LA DID Jeunes

---

##### 3.2.1 Déclaration des équipes

Les clubs peuvent déclarer jusqu'à trois équipes auprès de la Commission Sportive Cibles Anglaises.



Si le nombre d'équipes qui souhaitent s'inscrire en DID est supérieur à 8, les clubs ayant des équipes inscrites en division supérieure (DRE) ne peuvent pas inscrire d'équipe en DID.

### 3.2.2 Ordre d'inscription des équipes

En premier, les 2 clubs descendant de DRE ont priorité. Il s'agit des clubs de la DRE, classés de 7 à 8 sur la saison précédente.

En second, les clubs n'ayant pas d'équipes en division supérieure (DRE) sur la saison précédente à raison d'une équipe par club. La date de réception de la déclaration par la Commission Sportive Cibles Anglaises fixe l'ordre de leur inscription.

En troisième, si le nombre de 8 équipes n'est pas atteint, tous les clubs ayant une équipe en division supérieure (DRE) la saison précédente peuvent inscrire une équipe en DID. L'ordre d'inscription est celui de la réception de la demande par la Commission Sportive Cibles Anglaises.

3.2.3 Un club ayant une équipe au niveau national (Championnat de France Jeunes par équipes de club) et/ou une équipe en DRE ne peut utiliser ses 3 meilleurs archers de l'année précédente, pour la DID.

---

## 3.3 CLASSEMENT - DID Jeunes

---

3.3.1 À l'issue de chaque manche les équipes marquent les points suivants en fonction de leur classement, du premier au dernier : 20, 16, 12, 9, 6, 4, 2, 1. Les cas d'égalité sont prévus à l'article 3.1.3 du présent règlement.

3.3.2 À la fin des 2 manches, le classement final est établi par addition des points obtenus lors des manches. Les cas d'égalité sont prévus à l'article 3.1.3 du présent règlement.

---

## 3.4 MONTÉES / DESCENTES - DID Jeunes

---

3.4.1 La 1<sup>ère</sup> équipe de chaque groupe monte en DRE.

3.4.2 Un club ayant déjà une équipe en DRE peut gagner la DID mais ne peut accéder à la DRE, l'année suivante. Dans ce cas, c'est le club dont l'équipe est arrivée 2<sup>ème</sup> de la DID qui monte en DRE et ainsi de suite.

**Le Président :**

**Le Secrétaire Général :**



#### IV - TABLEAUX-SYNTHESE DES DIVISIONS INTERDEPARTEMENTALES

CATÉGORIES			
CATÉGORIES	DISTANCE	BLASON	Nb équipes maximum par catégorie
CLASSIQUES MIXTES	50 m	Ø122	16
COMPOUNDS MIXTES	50m	Ø122	8
JEUNES MIXTES	Qualificatif individuel Benjamins : 20m, Minimes : 30m Matches par équipes : 20m	Ø 80	8



MODALITÉS GÉNÉRALES	
Tir Qualificatif	Tir Fédéral (50m)
Nombre d'archers par équipe, pour le tir qualificatif	3 archers minimum, 4 maximum, tous les archers tirent
Nombre d'archers par équipe, pour les matchs	3 archers tirent à chaque volée 4 <sup>ème</sup> archer au repos 1 coach possible
Décompte lors des matchs	Suivant réglementation fédérale

RÉPARTITION DES ÉQUIPES EN POULES et des points de bonus en fonction du nombre d'équipes inscrites						
DID Cl : maximum 16 équipes - DID Co : maximum 8 équipes - DIDJ : maximum 8 équipes						
Équipes engagées	Nombre de poules	Nombre d'équipes par poule	Composition des poules En fonction du classement qualificatif (rouge = équipes recevant 1 point de bonus)			
			Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
4	1	4	Équipes 1, 2, 3, 4			
5	1	5	Équipes 1, 2, 3, 4, 5			
6	2	3	Équipes 1, 4, 5	Équipes 2, 3, 6		
7	2	3 et 4	Équipes 1, 4, 5	Équipes 2, 3, 6, 7		
8	2	4	Équipes 1, 4, 5, 8	Équipes 2, 3, 6, 7		
9	3	3	Équipes 1, 4, 5	Équipes 2, 3, 6	Équipes 7, 8, 9	



10	3	2 poules de 3 + 1 poule de 4	Équipes 1, 4, 5	Équipes 2, 3, 6	Équipes 7, 8, 9, 10	
11	3	2 poules de 4 + 1 poule de 3	Équipes 1, 4, 5, 8	Équipes 2, 3, 6, 7	Équipes 9, 10, 11	
12	3	4	Équipes 1, 4, 5, 8	Équipes 2, 3, 6, 7	Équipes 9, 10, 11, 12	
13	3	2 poules de 4 + 1 poule de 5	Équipes 1, 4, 5, 8	Équipes 2, 3, 6, 7	Équipes 9, 10, 11, 12, 13	
14	4	2 poules de 4 + 2 poules de 3	Équipes 1, 4, 5, 8	Équipes 2, 3, 6, 7	Équipes 9, 12, 13	Équipes 10, 11, 14
15	4	3 poules de 4+ 1 poules de 3	Équipes 1, 4, 5, 8	Équipes 2, 3, 6, 7	Équipes 9, 12, 13	Équipes 10, 11, 14, 15
16	4	4	Équipes 1, 4, 5, 8	Équipes 2, 3, 6, 7	Équipes 9, 12, 13, 16	Équipes 10, 11, 14, 15

V - ANNEXE ANNUELLE À LA DID - 2018

**DATES DES RENCONTRES**

**Groupe Nord**

**13 Mai : Voves**

**03 Juin : Pithiviers**

**10 Juin : Auneau**

**Groupe Sud**

**13 Mai : Châteauroux**

**10 Juin : Loches**

**24 Juin : Selles / Cher**

**FRAIS D'INSCRIPTIONS**



Division Interdépartementale Seniors	120€ pour les 3 manches
Divisions Jeunes	90€ pour les 3 manches
Règlement par chèque à l'ordre du Comité Régional	